

Que s'est-il produit à l'égard de cette question? L'honorable député d'Eglinton a prétendu que les libéraux et les créditistes avaient formé une alliance. Mais que fait-on de cette autre étrange alliance qui s'est produite en cette Chambre? Nous constatons que les torys, partisans de la libre entreprise, se sont associés aux socialistes de la CCF. Nous avons entendu parler de la grande alliance et de la sainte alliance, mais il me semble que c'est là l'alliance la moins sainte que nous ayons jamais vue en cette Chambre. Bien que je ne partage pas l'opinion des membres de la CCF, je dois dire qu'au moins ils ont préconisé un programme logique qui consiste en la nationalisation de l'entreprise. J'aimerais encore savoir quel autre moyen les torys pourraient nous proposer, à la lumière des faits que nous connaissons, pour nous assurer que le tronçon du pipe-line, au moins dans les provinces des Prairies, serait commencé et terminé cette année. Il semble bien évident que la seule autre solution qu'ils aient à nous offrir, c'est de retarder l'entreprise, non pas seulement pour embarrasser le Gouvernement mais, à mon avis, d'embarrasser les habitants de l'Alberta.

D'autre part, du point de vue du consommateur, le premier ministre Frost a signalé l'importance qu'il y avait d'obtenir du gaz en Ontario le plus tôt possible. Hier, nous avons entendu le chef de l'opposition, parler pendant deux heures et demie, sans offrir aucune autre solution à la Chambre et sans dire un seul mot de l'attitude du premier ministre Frost sur cette question. Il ne faut pas oublier que le chef de l'opposition officielle a déjà été premier ministre d'Ontario et qu'il doit avoir à cœur les intérêts de la population ontarienne. Toutefois, puisqu'il aspire à devenir premier ministre du Canada, il devrait, je pense, avoir à cœur le bien-être de la population de l'Alberta. Il est essentiel aux Albertains que nous exportions du gaz le plus tôt possible.

On a beaucoup parlé à la Chambre, surtout le groupe cécéliste, en faveur de l'étatisation. Le chef de ce parti a défié le Gouvernement de déclencher des élections. Je doute que les Canadiens, en l'espace de quelques semaines, changent d'idée et se prononcent pour l'étatisation. Ils s'y sont déjà opposés et, certes, ils s'y opposeraient encore. Je veux citer une autorité au sujet de l'étatisation.

Si les gouvernements tentaient d'exploiter eux-mêmes le pipe-line, ils éprouveraient des difficultés considérables. D'abord, les gouvernements n'ont aucune expérience en matière d'exploitation de pipe-line à gaz et ils devraient recourir aux services d'exploitants expérimentés, sans pouvoir leur offrir l'aiguillon de la propriété même partielle du pipe-

line. En second lieu, les gouvernements devraient maintenir l'équilibre entre l'intérêt du consommateur et celui du producteur et il pourrait y avoir divergence d'opinion entre les gouvernements des provinces productrices de gaz et ceux des provinces consommatrices de gaz.

L'honorable député de Peace-River nous a exprimé ses idées et signalé les difficultés qui surgiraient à cet égard.

Il existe peu de critères permettant de déterminer en toute objectivité si les producteurs sont trop ou trop peu payés d'une part et si les consommateurs, d'autre part, paient trop ou trop peu.

Même si les gouvernements louaient le pipe-line ou en confiaient la direction à quelque organisme privé, ils ne pourraient, étant propriétaires, se dégager de toute responsabilité à l'égard des programmes de l'organisme privé. Donc, toute entente de ce genre avec un organisme privé ne donnerait probablement satisfaction que pour peu de temps.

Ce passage est extrait d'un rapport de la maison *Clarkson, Gordon and Company* au trésorier de l'Ontario, rapport connu sous le nom de rapport *Glassco*. En matière de gaz naturel les principes essentiels d'une saine politique sont, à mon avis, les suivants: premièrement, le pipe-line principal doit être entièrement en territoire canadien. Le gouvernement s'y est engagé. Deuxièmement, priorité pour les consommateurs canadiens, industries ou particuliers. L'exportation du gaz vient en second lieu et là encore le Gouvernement est fermement engagé dans cette politique.

Le troisième aspect essentiel est que l'entreprise doit se trouver sous une régie canadienne effective, et là encore le Gouvernement est fermement engagé dans cette politique.

On a parlé de la constitution de la Compagnie des chemins de fer du Pacifique-Canadien et de certaines déclarations de sir John A. Macdonald. Tous les Canadiens éprouvent naturellement une grande admiration pour sir John A. Macdonald, mais n'était-il pas nécessaire d'accorder des concessions de terrains pour encourager le Pacifique-Canadien à construire ses lignes?

M. Fleming: Oui, et grâce à eux il est resté canadien.

M. Decore: En ce qui concerne une régie canadienne effective, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur une déclaration publiée dans le *Financial Post*, service des corporations, page 10, le 23 septembre 1955. Elle révèle qu'en décembre 1954 l'ensemble des actions ou la puissance de vote des actionnaires du Pacifique-Canadien se répartissait par pays ainsi que suit: le Canada détenait 12-20 p. 100; le Royaume-Uni et les autres pays britanniques, 46-31 p. 100; les États-Unis,—remarquez bien ceci,—33-38 p. 100 soit près de trois fois plus que le Canada; autres pays, 8-11 p. 100.